

Ouverture de la séance à  
20 h 30

Présents :

Martine AMESLANT  
Philippe ANDRÉ  
Marie-Christine AUJOULAT  
Jean-Pierre BRAUD  
Sébastien BROUSSARD  
Axel BONHOMME  
Yannick FABRE  
Patrick FRAISSE  
Mireille GARDES ST-PAUL  
Robert HEUZÉ  
Christophe PIGNOL  
Kevin RANC  
Liliane REBOUL  
Claude SOLIGNAC

Absents :

Anne-Marie DUMAS-Nicolas  
LOUBIER  
Philippe LASSEYTE

Excusé(e)s :

Sonia CHATEAUNEUF  
représentée par Mireille  
GARDES- SAINT PAUL

Florence CHAM

Secrétaire de séance :

**Marie Christine AUJOULAT**

Fin de séance : 22h00

# Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020

## Table des matières

.....	Ordre du jour
1-	Régularisation parcelle B 224, propriété de Mme Moulin Solange
2-	Demande DETR acquisition et travaux rénovation Modern'Hôtel
3-	Demande DETR projet pose panneaux photovoltaïques
4-	Demande DETR rénovation école de l'Herm
2 .....	Questions diverses

\*\*\*\*

## Ordre du jour :

### 1- [Approbation du compte rendu du CM du 02 septembre 2020](#)

Le compte rendu du conseil municipal du 02 septembre est approuvé à l'unanimité des membres.

### 2- [a\)Régularisation parcelle B 224, propriété de Mme Moulin Solange](#)

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de la famille Moulin, à savoir la régularisation de propriété de la parcelle N° 224, section B, située sur la place du village à Chambon le château.

En effet l'habitation construite sur cette parcelle a fait l'objet d'une extension de 9m<sup>2</sup>, autorisée par le permis de construire N° 60-359, en date du 24 octobre 1960 sur du terrain appartenant à la commune, place du village à Chambon le Château.

Les propriétaires souhaitent vendre la maison située sur ladite parcelle et sollicitent la commune afin de régulariser la situation, c'est-à-dire l'intégration de l'extension à leur propriété.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil la cession à titre gratuit des 9m<sup>2</sup> de terrain sur lequel est situé l'extension réalisée en 1960.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, ACCEPTE** la cession à titre gratuit des 9m<sup>2</sup> de voirie communale

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la modification du parcellaire cadastral pour régularisation de la propriété de Mme MOULIN Solange, parcelle B 224.

### [b\) Désaffectation et déclassement terrain place du village à Chambon le Château en vue de sa cession :](#)

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de Madame MOULIN Solange d'une surface de 9m<sup>2</sup> sur la voirie communale ( place de la mairie à Chambon le château), à titre gracieux.

Cette surface a fait l'objet d'un permis de construire en 1960 en faveur de M. CHABALIER Célestin, père de Mme MOULIN Solange actuelle propriétaire de la parcelle B 224, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la cession à titre gratuit au profit de Madame MOULIN Solange, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé lors de la séance du 23 septembre 2020, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation d'une surface de 9m<sup>2</sup> de voirie de la place de la mairie de Chambon le Château, en tant qu'elle n'est plus utilisée en tant que voirie communale
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE** le déclassement proposé.

### 3- Demande aides au financement acquisition et travaux rénovation du Modern'Hôtel à Chambon le Château:

Par délibération en date du 02 septembre 2020, le conseil municipal s'est montré favorable à l'acquisition par la commune de Bel-Air-Val-d'Ance du Modern'hôtel situé place de l'église à Chambon le Château.

M. le Maire expose :

Afin de vous proposer un projet cohérent, nous avons commencé par faire une analyse de notre collectivité qui se présente comme suit :

Sur notre territoire, nous n'avons plus d'industrie (fermeture d'une laiterie)

Nous n'avons plus d'emplois tertiaire (fermeture du centre Jeunesse Culture Loisirs et Travail)

Nous n'avons aucun développement touristique, aucune structure d'accueil, le seul restaurant du village a fermé en 2019.

Devant ce constat, nous sommes bien conscients qu'un développement industriel dans notre région reste hypothétique, mais nous sommes persuadés que le tourisme présente un énorme potentiel qui ne demande qu'à être exploité.

Les élus sont en train de travailler sur un projet global qui va se présenter à vous en deux étapes.

Etape 1 :

Réhabilitation de l'unique restaurant de la commune, situé à Chambon le château avec des chambres d'hôtes

Etape 2 :

Création de deux structures d'accueil de type petit village de vacance avec des chalets sur Chambon le château et de nature plus écolo sur st Symphorien, dans un site sans réseau et où la nature serait mise en avant.

Création de chemins de randonnée et pistes cyclables avec mise en valeur du territoire.

Ce projet a pour ambition de redynamiser un secteur sinistré et de permettre à terme à des particuliers de s'investir et développer l'ensemble.

Dans un premier temps, M. le Maire propose de solliciter les aides de l'état et de la Région pour l'étape 1 :

La réhabilitation du restaurant requiert :

- l'acquisition du bâtiment, sa rénovation ainsi que la mise aux normes des locaux afin d'avoir un outil de travail moderne, accueillant et performant.

- l'engagement d'une personne intéressée pour l'exploiter, ce qui est le cas aujourd'hui.

En effet nous avons un professionnel qui désire venir s'installer à Chambon le Château. Il s'agit de quelqu'un qui travaille déjà dans la région et qui en connaît bien les contraintes.

La rénovation du bâtiment consiste en une mise aux normes bien sûr mais également en une amélioration de son impact écologique, en limitant ses déperditions thermiques et en améliorant le système de chauffage.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement**
- **De solliciter la DETR et l'aide de la Région Occitanie pour le financement de l'opération.**
- **D'adopter le plan de financement suivant :**

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition immobilière :	124 200.00€	DETR 2020/2021 (50%)	116 477.00€
Travaux de réhabilitation :		Région Occitanie (30%)	69 886.00€
Menuiseries rez de chaussée:	41 916.00€		
Cuisine :	24 000.00€		
Terrasse :	11 258.00€		
Electricité :	9 712.00€		
Chauffage :	8 090.00€		
Salle restaurant :	6 878.00€		
Menuiseries 1 <sup>er</sup> étage :	6 900.00€		
<b>TOTAL DEPENSES : 232 654.00HT</b>		Fonds libres (emprunt)	46 591.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>232 654.00€HT</b>

#### 4- Demande DETR projet pose panneaux photovoltaïques

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune ( bâtiments municipaux et/ou privés), ainsi que sur le territoire de la commune voisine de Saint Christophe d'Allier.

Comme beaucoup de collectivités, nous souffrons d'un manque de ressources qui nous paralyse et nous asphyxie peu à peu.

Par ailleurs, nous sommes sensibles à l'impact Carbone de la collectivité, c'est pourquoi nous avons pensé à ce projet qui apporterait des revenus à la commune sur 20 ans, et qui permettrait d'optimiser les toitures existantes afin de produire une énergie verte.

Il a été répertorié treize sites sur lesquels un projet de pose de panneaux photovoltaïques est réalisable, l'étude réalisé par un professionnel du secteur sera jointe à la demande d'aide auprès de l'Etat

**décide :**

- **De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement**
- **De solliciter la DETR pour le financement de l'opération.**
- **D'adopter le plan de financement suivant :**

Nature dépenses <sup>1</sup>	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Installations panneaux photovoltaïques		Aides publiques <sup>2</sup> :		
Bâtiment com.com CCHA	77 000,00	Union européenne		
École « Guy Martin »	33 700,00	Etat DETR	368 820,00	60
Toitures privées	Sur commune Bel-Air-Val-d'Ance			
Garage du Val d'Ance 1	31 700,00	Etat TDIL		
Garage du Val d'Ance 2	31 700,00	Etat.....		
Fromagerie Chambon le Château	87 000,00	Occitanie		
SARL Bataille	82 000,00			
Toitures privées	Sur commune Bel-Air-Val-d'Ance			
Particulier village Ancette	46 700,00	CD 48		
Particulier village Chams	47 500,00	Communes ou groupement de communes <sup>3</sup> :		
Particulier village Chambon le Château	31 700,00	-Commune		
		-		
Toitures privées	Sur autres communes	-		
Particulier village Trémoul	33 000,00	Etablissements publics <sup>3</sup> :		
Particulier village Gauzabeau	33 000,00	-		
Particulier Mas du Giraudes	33 000,00	-		
Particulier Baraque de Bergeron	46 700,00	Autres, y compris privées <sup>3</sup> :		
Matériels - équipements (selon opération)		-		
Ordinateurs		-		
Vidéoprojecteur		Sous-total		
Tablettes		Autofinancement		
Appareil photo				
Autres dépenses		- emprunt	245 880,00	
		- crédit-bail		
		- fonds propres		
		Sous-total		
<b>TOTAL</b>	614 700,00	<b>TOTAL<sup>4</sup></b>	614 700,00	

Questions diverses :

Rénovation école de l'Herm :

Le sujet inscrit à l'ordre du jour est renvoyé à une séance ultérieure faute d'éléments suffisants pour présenter un plan de financement.

Le groupe de travail chargé du projet de rénovation de l'école de l'Herm s'est rendu sur place. Il a constaté le bon état du toit et du bâti , des contacts vont être pris avec des entreprises pour faire établir des devis afin d'évaluer plus précisément le coût de la rénovation de tout l'intérieur de l'habitation.

En fonction des propositions il sera établi un plan de financement afin de solliciter les aides de différents partenaires(Etat, région, Département, ....) .

Avenir de la poste de Chambon le château :

M. le Maire a rencontré des responsables de la Poste qui envisagent à plus ou moins long terme de créer un agence postale communale à Chambon le Château.

Un groupe de travail se composant de Mme Mireille GARDES, Messieurs Jean Pierre BRAUD Kevin RANC, Sébastien BROUSSARD et Christophe PIGNOL est mis en place afin de réfléchir à cette demande de la Poste et à son organisation.

Recherche de médecins :

Afin de mettre en place une recherche active de médecin, en concertation avec M. Le Maire de Grandrieu et le Docteur François, il a été décidé :

- La publication de la recherche sur un site spécialisé dans le domaine,
- La recherche directe par envoi de dépliants de présentation du territoire et de ses atouts auprès de médecins généralistes exerçant dans des zones supposées très bien dotées,

afin de susciter l'installation de l'un d'eux ou l'une d'elles sur notre territoire.

Transport en ligne régulière :

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite homogénéiser ses offres de transport, pour proposer des moyens de déplacement alternatifs à la voiture. A ce titre elle envisage la mise en place d'une ligne régulière Langogne /Mende.

Les élus de la commune, en concertation avec ceux de la communauté de communes du haut Allier travaillent sur la mise en place de transport à partir de Bel-Air-Val-d'Ance via Langogne.